



Sommaire - février 2014

			Λ	

- SUR LE PLAN NATIONAL
- C'EST GRATUIT!
- VOTRE ADHÉSION
 - INVITATION

2

L'ÉCHO DU NATIONAL

Pourquoi adhérer à la FSDL?

Notre exercice libéral est en danger. Pour empêcher la mainmise des financiers sur notre profession et envisager un exercice serein et appliquant enfin les nouvelles technologies, rejoindre la FSDL apparaît comme la seule solution viable à long terme. Ces 30 dernières années ont été marquées par des compromissions en tout genre qui nous ont amenés à la situation actuelle intenable tant au niveau financier, réglementaire, que médiatique.

Votre adhésion nous permet de nous rassembler autour d'un projet commun de défense de notre profession qui en a bien besoin à l'heure actuelle. Les signatures de conventions indigentes, d'avenants tronqués, la création de centres dentaires et d'implantologie « low cost », de pseudos universités portugaises et la mise en place de réseaux de soins commerciaux par des groupements mutualistes ou de compagnies d'assurances, ont sérieusement mis en péril notre exercice libéral. Sans compter les incessantes attaques médiatiques ciblées sans précédent qui parachèvent le travail de destruction de l'image de la dentisterie libérale auprès du public concerné.

La FSDL a toujours suivi une ligne de conduite irréprochable et défendu les confrères contre ces menaces de plus en plus grandes. Par son expérience et sa présence sur tout le territoire, par la combativité de ses représentants, nous vous défendons également à titre individuel (aide juridique, conseils) et vous accompagnons tout au long de votre exercice.

Ensemble, de plus en plus nombreux, nous pouvons changer radicalement les choses et retrouver notre fierté de soignants!!!

Quels sont les combats actuellement menés par la FSDL?

Contre la Loi le Roux, la FSDL continue son combat. Nous avons entamé également une enquête poussée sur les pratiques de SantéClair et les conclusions seront dévoilées dans les prochaines semaines. Le dossier est explosif et sera traité en priorité: ces pratiques commerciales doivent cesser au plus vite.!

Au sein de l'URPS de L'Île de France, où notre syndicat est majoritaire, des mesures ont été prises pour empêcher la prolifération de centres dentaires « low cost ».

Le 15 février, devrait être rendu au sein du Tribunal de Grande Instance de Toulon le Jugement concernant la fermeture définitive de l'école privée portugaise « usine à faux diplômes » Fernando Pessoa, que la FSDL a déjà fait condamner au mois d'avril.

La FSDL vous représente ainsi sur tou**s les fronts,** car notre rôle syndical a toujours été et restera la défense de la profession. Les 30 % d'adhésions supplémentaires en 2013 confortent notre rôle d'acteur majeur et nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez chaque *jour*.

ÉDITORIAL

À quoi sert un Syndicat?

Après À la FSDL, nous considérons que le premier rôle d'un syndicat est de défendre la profession et non de jouer les interlocuteurs privilégiés du gouvernement, comme certains cadres d'autres syndicats le pensent. Nous n'avons qu'un seul objectif: changer radicalement ce système sans jamais capituler. En faisant tout notre possible pour améliorer nos conditions d'exercice, en exigeant la levée de l'opposabilité sur les remboursements de soins à défaut d'un triplement de ces derniers, et cela, sans plafonnement des prothèses.

Pour reprendre les termes d'un confrère: « nous nous battons pour le droit à garder une activité libérale non étatisée pour continuer à pratiquer une dentisterie de haute qualité ».

Nous pensons que cette philosophie devrait sous-tendre toute l'action syndicale de notre profession: voilà pourquoi nous sommes choqués de constater que dans les faits, d'autres se sont transformés en supplétifs du Ministère de la Santé en oubliant leur rôle prioritaire de défense de la profession. Nous ne nommerons personne, mais nous continuerons d'alerter sur des pratiques qui nous semblent contestables et directement nuisibles à la qualité de notre système de santé.

Toute l'actualité en ligne sur www.fsdl.fr

À la FSDL, les infos, c'est gratuit!

La FSDL trouve scandaleux que le syndicat qui a mis en place de nouvelles contraintes pour l'ensemble de la profession, en signant, seul et contre l'avis des autres structures syndicales l'avenant 3 (grâce à leur majorité obtenue par 194 voix d'avances seulement aux élections URPS), monnaye aujourd'hui des formations pour expliquer aux praticiens comment faire face aux conséquences de cette signature.

Sur le site de la FSDL (www.fsdl.fr), vous trouverez GRATUITEMENT les informations permettant de comprendre ces obligations légales et conventionnelles applicables au 1er juin 2014.

À partir du moment où un représentant syndical obtient des rémunérations conséquentes par sa seule présence dans un organisme ou par le biais d'indemnités versées par son syndicat, il finit par ne plus défendre que son poste et les avantages qui en découlent.

À la FSDL, nous ne pouvons cautionner cette dérive mercantile: nos finances ne proviennent que de vos seules cotisations.

Ce que vous garantit votre adhésion

Lors de son adhésion à la FSDL, chaque adhérent bénéficie immédiatement:

- * d'une Protection Juridique Professionnelle, souscrite par notre syndicat auprès de JURIDICA;
- * d'un secrétariat services: services@ fsdl.fr ou secretaire@fsdl.fr;
- * de tarifs préférentiels à notre assurance groupe Responsabilité Civile Professionnelle, facultative.

Tarifs 2014					
RCP	Adhérents FSDL et ASSO				
sans implantologie	338 €				
* avec implantologie	774 €				

^{*}y compris la chirurgie pré-implantaire avancée

50 % de remise pour la 1re adhésion, comptant pour l'année calendaire (du 01 janvier au 31 décembre)

Notre contrat groupe est souscrit directement auprès du courtier qui nous représente (OPL) : Tél. 04 76 96 50 50.



Notre partenaire vous propose également tous types de contrats professionnels et personnels.

O.P.L.: Office des Professions Libérales, 177 cours de la Libération, 38 100 GRENOBLE, ORIAS n° 09050740

> Adhérez ou renouvelez votre adhésion directement auprès de notre antenne Midi Pyrénées en nous renvoyant le formulaire ci-joint.

Cotisations 2014					
Première adhésion	310€				
pendant 3 premières années d'installation	100€				
Renouvellement	410€				
couples ou associés: 357 € chacun	soit 714 €				
Retraités	80 €				
Étudiants	0,00 €				

Votre adhésion est essentielle pour garantir notre indépendance de pensée et d'action.

VOTRE AGENDA

« Les changements radicaux de 2013 impacteront copieusement notre exercice en 2014 »

Invitation

Afin de mieux comprendre pourquoi notre profession chemine vers l'étranglement de son exercice libéral,

Pascal PALOC

Président de la FSDL Midi Pyrénées

Patrick SOLERA

Président de la FSDL

répondront à vos interrogations sur les changements à venir dans le cadre de l'Assemblée Générale FSDL Midi Pyrénées

> le jeudi 20 mars 2014 à partir de 20 heures Salle de la Marne, rue des Coteaux 31130 QUINT FONSEGRIVES

(en face de la Médiathèque municipale)

Au Menu des échanges :

le nouveau devis unique, la CCAM, les Plates-formes de type Santéclair, les contrôles inopinés DGCCRF, le dossier DENTEXIA et les Centres Low-Cost...

Un buffet sera servi en début de séance

Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux de Midi Pyrénées

Président
Pascal PALOC
Secrétaire
Philippe JACOB
Secrétaire Adjoint
Vincent BERMOND
Trésorier
Patrick SOLERA

27 rue de la Polynésie 31650 Saint Orens de Gameville fsdl.midipyrenees@gmail.com